

?

?

?

Des réponses à vos questions

Des réponses aux questions sur la perte d'autonomie les plus souvent posées par les personnes âgées et leurs proches.



“ Je dois m'absenter quelques jours. Existe-t-il des structures qui pourraient accueillir ma mère pendant mon absence ? ”

Des établissements pour personnes âgées proposent des places d'hébergement temporaire, de quelques jours à quelques semaines.

confluence - crédits photo J.-M. Heidinger - mai 2015

Perte d'autonomie ?

Des réponses à vos questions et des adresses sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches vous renseigne sur les aides, les démarches et les interlocuteurs à contacter.

Si vous préférez être informé par téléphone, appelez le :

 **0820 10 39 39**
(0,15 € TTC la minute)



www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Une information officielle et complète sur la perte d'autonomie

DES ARTICLES pédagogiques

DES RUBRIQUES évoquant les situations les plus courantes et les aides possibles



DES VIDÉOS pour comprendre rapidement à qui s'adresser

DES DOSSIERS thématiques pour aller plus loin

Des outils pratiques pour guider vos choix



Rechercher dans l'annuaire

Un annuaire

- Un point d'information près de chez vous
- Un établissement
- Un accueil de jour
- Un service d'aide et de soins à domicile

pour trouver les adresses, les coordonnées et les informations utiles sur :

- les services d'aide et de soins à domicile,
- les établissements médicalisés pour personnes âgées,
- les points d'information dédiés aux personnes âgées et à leurs proches.



Évaluer le montant de votre reste-à-charge en EHPAD

Un simulateur de calcul

pour estimer le reste-à-charge mensuel après déduction des aides publiques pour un hébergement en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Votre département vous informe sur l'aide à l'autonomie



Code postal OK

Des informations locales

sur l'aide à l'autonomie grâce aux liens directs vers les sites web des départements.